



Règlement du jeu concours « Vitrine de Noël » 2 chances de gagner !

Article 1 - Organisation

Les Enseignes Thur Doller avec l'Association des Vitrites de Cernay.com, de loi 1901, organise du 1^{er} au 24 décembre, un jeu concours intitulé Grand jeu des vitrites de Noël.

Article 2 - Déroulement

Chance n°1

- Estimez et tentez de remporter le contenu de la Vitrine de Noël de votre choix, à Cernay 4 rue Poincaré, Thann 49 rue de la 1^{ère} Armée, Saint-Amarin 63 rue Charles de Gaulle, Masevaux 11 rue Foch et Burnhaupt le Haut 16 rue Principale
- A Cernay, retirez votre bulletin de participation auprès d'une enseigne participante : (liste détaillée sur www.enseignesturdoller.com)

Médiathèque de Cernay, Assurance Gan, Duo coiffure, Assurance Allianz, Bijouterie Grunenwald, Institut Glamour, Boucherie Edel, Maroquinerie Tschiember, Facil'Ordi, Pâtisserie Hincker, Bleu coiffure, Energy Slim Concept, Geneviève Avril, Idéal'Style, 4% immobilier, Fée moi belle, Rock'in Store, Pompes funèbres Hauptmann

Chance n°2

- Sur le même principe, estimez le total des valeurs des 5 Vitrites de Noël
- Complétez la deuxième partie du bulletin de participation en indiquant le montant total des valeurs des 5 vitrites estimées
- Déposez votre bulletin dûment complété dans une urne chez l'une des enseignes participantes

Article 3 – Participants et conditions de participation

- Jeu gratuit, sans obligation d'achat.
- Le jeu concours est ouvert à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine.
- Toute personne, ayant rempli le bulletin de participation peut participer au grand jeu concours.
- Les organisateurs du jeu des vitrites de Noël et les enseignes délivrant les bons de participation ne peuvent participer à ce jeu concours

Article 4 – Dotation

- Le jeu concours est doté d'une vitrine remplie de divers articles provenant des commerces locaux.



LES ENSEIGNES THUR DOLLER

L'Embarcadère | 5 rue Gutenberg | 68800 VIEUX THANN

Siret : 827 574 468 00019 - Association de droit local inscrite au tribunal de Thann Vol.47 Folio 45

contact@lesenseignesturdoller.com - www.enseignesturdoller.com

Article 5 – Désignation du gagnant

- L'estimation la plus proche, sans la dépasser, de la valeur de chaque vitrine remporte le contenu de la vitrine estimée
- En cas d'ex-aequo, un tirage au sort désignera le gagnant
- L'association des Vitrites de Cernay.com informeront la date de la désignation du gagnant en présence de Mr Alain DEREUX, président de l'association des commerçants et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.
- Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau gagnant sera désigné.
- S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

Article 5 bis – Désignation des 10 gagnants des chèques cadeaux pour l'estimation globale des 5 vitrines

- Les 10 estimations les plus proches (sans en dépasser la valeur) se partageront 3000€ de Chèques Cadeaux offerts par les Enseignes Thur Doller, d'une valeur faciale de 50€, les chèques cadeaux seront à dépenser auprès des enseignes ayant participé à la composition de l'ensemble des 5 Vitrines. (Lot 1 : Chèques Cadeaux valeur 1000€, Lot 2 : Chèques Cadeaux valeur 400€, Et lots 3 à 10 : Chèques Cadeaux valeur 200€)
- En cas d'ex-aequo, un tirage au sort désignera les gagnants
- La remise des prix de la Super Vitrine se tiendra en présence d'élus locaux courant janvier 2019, les membres des différents comités des 5 associations locales et leur famille s'interdisent toute participation.

Article 6 – Limitation de responsabilité

- Les Enseignes Thur Doller et/ou l'Association des Vitrites de Cernay.com se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 7 – Contestation et litige

- Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.
- La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.
- Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration du gagnant l'adresse suivante : 1 rue Latouche 68700 Cernay
- Les articles ne seront ni remboursés ni échangés (sauf en cas d'accord du commerce) et ne peuvent donner lieu à aucune contestation de la part des participants.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès du bureau des Vitrites de Cernay.com

Article 9 – Informations personnelles

- Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce jeu concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et ne seront pas communiquées à des tiers.
- Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant (loi sur La protection des données (RGPD UE2016/679)

Ils nous soutiennent :



LES ENSEIGNES THUR DOLLER

L'Embarcadère | 5 rue Gutenberg | 68800 VIEUX THANN

Siret : 827 574 468 00019 - Association de droit local inscrite au tribunal de Thann Vol.47 Folio 45

contact@lesenseignesthurdoller.com - www.enseignesthurdoller.com